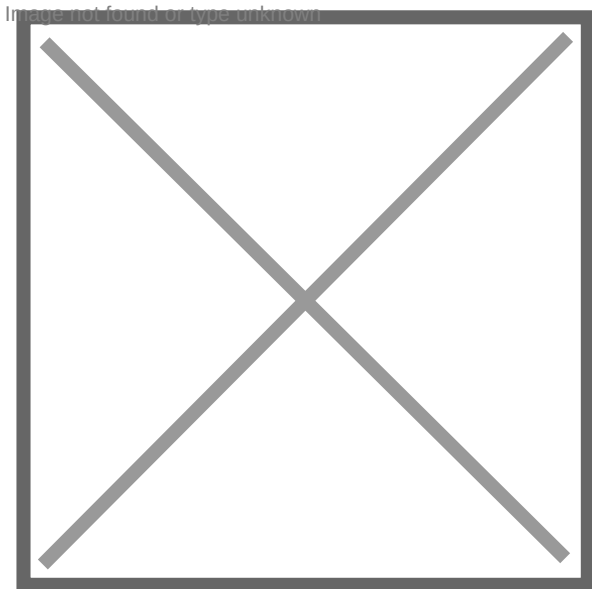




Dénoncer détournement de fonds de plusieurs millions

Par **MMP**, le **24/02/2015** à **19:05**

Bonjour,

De part ma belle sœur, j'ai eu connaissance que son ancien patron volait très probablement... plusieurs millions disparaissaient très subtilement;.. mais où?

Outre ses soupçons, comme elle a refusé ses avances, il n'a pas prolongé son contrat!

Bref, elle était heureuse de partir et souhaite laisser tout cas derrière elle.

Personnellement, je pense que ce monsieur devrait être traduit en justice.

Comment faire?

Peut-on le dénoncer quelque part?

Sachant que cette personne travaille pour la branche française d'un centre de recherche européen.

Merci d'avance

Par **aguesseau**, le **24/02/2015** à **20:39**

bjr,

si vous voulez que cette personne soit inquiétée, il vous faudra avoir des preuves et prouver un préjudice.

le simple fait d'avoir eu connaissance par votre belle soeur, que son ancien patron volait probablement, est bien sur insuffisant, ce ne sont que des allégations sans fondement.

quand on dénonce une personne pour des faits délictueux et que vous ne pouvez en apporter la preuve, la personne dénoncée peut se retourner contre vous pour dénonciation calomnieuse.

Par **alterego**, le **24/02/2015 à 21:09**

Bonjour,

"De la part de ma belle soeur, j'ai eu connaissance que son ancien patron volait très probablement... plusieurs millions disparaissaient très subtilement"

Quand on lit ça, on se demande ce qu'il a bien pu trouver à votre belle soeur.

Vous même "Zorro", avez-vous des preuves des malversations de son employeur ou vous satisfaisiez-vous de supposées "disparitions très subtiles" de fonds évoquées par la belle-soeur ?

Pourquoi ne le fait-elle pas elle-même puisque pour elle il s'agit d'un vécu ?

"Peut-on le dénoncer quelque part?"

Essayez vous verrez bien

Par **MMP**, le **26/02/2015 à 18:57**

Veuillez m'excuser. Ma question n'était pas correctement formulée.

Je voudrais savoir où le dénoncer?

Y a t il un lieu où l'on peut dénoncer quelqu'un qui vole de l'argent issus d'un centre de recherche européen.

Savoir s'il existe un lieu pour ce genre de dénonciation m'aiderait évoquer avec elle ce processus.

Par **moisse**, le **27/02/2015 à 11:30**

Il se trouve que dans notre pays il existe une justice et c'est elle qu'il faut saisir.

La saisie se fait de plusieurs sortes:

- * plainte auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie
- * plainte auprès du procureur de la république
- * plainte auprès du doyen des juges d'instruction
- * saisine en citation directe du tribunal correctionnel.

Mais sans munitions, gare au retour de bâton.

On peut supputer une influence fiscale sur les revenus du responsable en question, et donc inciter à une vérification de la situation fiscale de la personne.

Enfin on peut toujours susurrer à l'oreille du patron de ce patron, peut-être domicilié en Suisse, que son délégué local lui pique beaucoup de fric, ce qui le prive lui-même de pouvoir, le cas éventuel, taper dans la caisse si l'envie lui prenait.